

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre du mois de mars à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-huit mars deux mille seize, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,
M. RANQUET, M. GALIOTTO, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VILTART,
Mme LEMARCHAND, Mme PEPE, Mme COMAYRAS, Mme VIOLET, Mme KHALI, Adjoint au Maire,
M. PERRIER, Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme BOUR,
Mme GOURSONNET, M. MUSQUET, Mme GONCALVES, M. VAZ, Mme HAMIDI,
M. CARRE, Mme SURENDIRAN, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : M. JULIE, Adjoint au Maire (procuration à M. RANQUET), M. KAMATE, Adjoint au Maire, Mme HERSEMEULE, Adjointe au Maire (procuration à Mme PEPE), Mme ROUSSIERE, Conseillère Municipale (procuration à M. DI CIACCO), Mme CAN, Conseillère Municipale (procuration à Mme VIOLET), Mme SEGURA, Conseillère Municipale (procuration à M. CARRE).

ABSENTS : Mme HAMA, M. DRINE, M. HITACHE, Adjoint au Maire, M. AMRANE, M. RAMOS, Mme BUFFET, M. BRAMY, M. SOUBEN, Mme DELMAS, M. BARRES, M. MIGNOT, Mme TANSERI, M. GAY, Mme MOHANANDAN, Mme MILOT, Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme HAMIDI ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mesdames et Messieurs, je vois que la situation est un peu plus calme. Je voudrais rappeler au public qu'il y a une limite physique à ne pas dépasser ; on n'a pas à rentrer dans l'hémicycle, il n'y a que les élus qui sont autorisés à s'y trouver. Par ailleurs, le public n'est pas autorisé à manifester. La salle est à nouveau pourvue ; à la première manifestation les gens qui manifestent et perturbent le Conseil Municipal devront quitter la salle définitivement.

Ceci étant dit, il faut aborder maintenant l'ordre du jour.

Je vous propose de commencer ce conseil municipal par une minute de silence en hommage aux victimes de Bruxelles, mais également de Côte d'Ivoire, du Burkina Fasso, du Sénégal, et aux victimes de Paris.

(Une minute de silence est respectée.)

Je vous propose de débiter ce conseil municipal. Ouverture de séance.

Liste des excusés et procurations. Tout ceci est vain à partir de maintenant puisque l'opposition a quitté la salle, on se demande bien pourquoi puisque les fauteurs de trouble n'étaient pas ceux que l'on croit. Je trouve particulièrement inadmissible que l'on vienne perturber un conseil municipal, il faut respecter les élus et le suffrage universel. Il est hors de question que la loi ne passe pas dans cet hémicycle, ni partout ailleurs au Blanc-Mesnil.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Etes-vous d'accord pour qu'Hayette HAMIDI soit désignée comme secrétaire de séance ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PROCÉDE à la nomination de Mme Hayette HAMIDI, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2016
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il me semble qu'il n'y a pas de remarques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 4 février 2016.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vais maintenant suspendre la séance pour que le consultant du cabinet d'audit Ernst & Young nous fasse un compte rendu de l'audit financier qui a été diligenté à notre arrivée. Vous verrez que cette présentation est assez exhaustive. Nous avons fait en sorte qu'elle soit raccourcie parce qu'il y a un conseil municipal derrière mais il y a un certain nombre d'éléments que nous souhaitons porter à la connaissance de la population, et de l'opposition municipale, qui l'avait demandé d'ailleurs ; c'est dommage qu'ils soient à l'extérieur car ce compte rendu leur était également destiné.

Je laisse la parole au consultant d'Ernst & Young pour cette intervention et ce PowerPoint.

(suspension de séance)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons rouvrir la séance et passer à l'ordre du jour. Merci, Monsieur.

J'ai omis de vous donner les procurations de la majorité municipale.

(Lecture des procurations de la majorité municipale.)

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez à vos places les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET
6	15.01.16	Convention de mise à disposition d'un logement à titre précaire et révocable.
7	20.01.16	Cimetière - Revalorisation 2016 des tarifs des concessions, taxes, redevances et vacations funéraires.
8	20.01.16	Convention de mise à disposition d'un logement à titre précaire et révocable.
9	20.01.16	Marché à procédure adaptée pour les installations téléphoniques dans les bâtiments communaux - entretien, astreinte et travaux - Année 2016.
10	21.01.16	Avenant n°1 au marché passé à procédure adaptée pour la gestion des centres socioculturels et des maisons de quartier de proximité sur le territoire de la ville.
11	26.01.16	Régie d'avances du théâtre 9 - Elargissement des dépenses autorisées et augmentation du montant des avances.
12	28.01.16	Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des places

		vendues pour le compte de la Ville du Blanc-Mesnil par France Billet au théâtre 9.
13	28.01.16	Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des places vendues pour le compte de la Ville du Blanc-Mesnil par France Billet au Deux Pièces Cuisine.
14	28.01.16	Régie de recettes du Théâtre 9. Elargissement du cadre des recettes autorisées.
15	28.01.16	Régie de recettes destinée à l'encaissement des produits de la billetterie du Deux Pièces Cuisine. Elargissement du cadre des recettes autorisées.
16	01.02.16	Appel d'offres ouvert relatif à la location et maintenance de deux presses numériques haut volume pour le service de l'imprimerie numérique municipale.
17	01.02.16	Marché à procédure adaptée concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la création d'un nouveau portail internet.
18	03.02.16	Marché à procédure adaptée pour la fourniture et pose de volets roulants et rideaux métalliques dans les établissements communaux et scolaires.
19	03.02.16	Avenants n°2 et 3 à la Police flotte automobile n°020070/Q.
20	03.02.16	Avenant n°1 à la Police multirisque des bâtiments communaux n°020070/Q.
48	08.02.16	Marché à procédure adaptée pour les missions de coordination santé et sécurité.
49	09.02.16	Marché à procédure adaptée concernant l'acquisition de produits lessivels, matériels et produits d'entretien pour la ville, la Caisse Des Ecole et le Centre Communal d'Action Sociale.
50	11.02.16	Marché à procédure adaptée concernant pour le réaménagement du square Emile Zola.

51	12.02.16	Marché à procédure adaptée pour la fourniture d'outillages consommables.
52	16.02.16	Création d'une régie de recettes "carte culture" destinée à l'encaissement des abonnements illimités aux équipements culturels de la Ville.
53	16.02.16	Avenant au bail concernant la propriété sise 31, avenue Henri Barbusse.
54	16.02.16	Marché à procédure adaptée relatifs aux vérifications réglementaires des installations électriques et de gaz, des appareils de levage et des systèmes de détection incendie.
55	17.02.16	Marché passé en procédure adaptée pour les missions topographiques.
56	17.02.16	Convention d'exploitation d'une cabine universelle UPB.
57	19.02.16	Appel d'offres ouvert concernant l'acquisition de vêtements de travail, d'équipements de protection individuelle et de vêtements de Police Municipale.
58	24.02.16	Marché à procédure adaptée pour la fourniture de matériel de métallerie.
59	25.02.16	Convention de mise à disposition, à titre précaire, d'un local au profit du Groupement NANTAISE DES EAUX SERVICES / EAU ET FORCE.
60	08.03.16	Appel d'offres ouvert pour la fourniture de plantes annuelles, bisannuelles, vivaces, bulbes et chrysanthèmes.
61	10.03.16	Marché passé en procédure adaptée pour la fourniture de matériel électrique.
62	10.03.16	Marché passé en procédure adaptée pour la fourniture de balais de

		balayeuses.
63	10.03.16	Marché passé en procédure adaptée pour la fourniture de sel de déneigement.

1. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU BLANC-MESNIL POUR L'ANNÉE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous passons au premier rapport. Il n'y a pas de vote, c'est transmis aux élus pour les informer de la situation en matière de développement durable au Blanc-Mesnil, je crois que chacun a eu ou aura le temps d'en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du rapport sur la situation en matière de développement durable au Blanc-Mesnil pour l'année 2015.

2. VOTE RELATIF AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE PRÉFECTORALE DE SEINE-SAINT-DENIS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons parler de l'exécution du budget 2015, dans un premier temps.

Le préfet de Seine-Saint-Denis nous impose de voter le fait qu'il y a eu un DOB (débat d'orientation budgétaire), cela ne vaut pas approbation du DOB mais nous sommes obligés d'approuver le fait qu'il y a eu un débat d'orientation budgétaire lors du précédent conseil. Je vous demande donc de bien vouloir approuver cette présence du DOB.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PROCEDE au vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2016 venant ainsi compléter la délibération n°2016-22 du 4 février 2016, conformément aux recommandations préfectorales.

3. COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons passer maintenant au compte de gestion du budget principal de la ville, exercice 2015.

Mesdames et Messieurs, cette séance est consacrée au vote des trois différents budgets de la ville, et elle est particulière à deux titres : d'une part, cette séance donnera lieu à un vote sur le compte administratif de l'année passée, et le budget de l'année en cours de façon consécutive ; d'autre part, ces différents budgets ont été établis par la nouvelle équipe municipale, depuis le cadrage des grands équilibres jusqu'à la définition des dépenses individualisées pour chaque service.

L'ordre de passage des différents mémoires et le vote des délibérations est le suivant :

Dans un premier temps, nous allons vous demander d'approuver les comptes de gestion 2015 ; il s'agit des comptes établis par le comptable public.

Ensuite, nous passerons au rapport budgétaire, qui ne donne pas lieu à un vote formel. Il s'agit pour le conseil municipal de prendre acte des motifs de différences entre les mouvements votés et l'exécution budgétaire lors de l'année écoulée. Les comptes administratifs 2015 de chacun des trois budgets de la ville donneront lieu à un vote en dehors de ma présence puisque je ne peux pas être juge et partie.

Troisième point : les affectations des résultats qui donnent lieu à des délibérations séparées et permettent de reprendre les résultats positifs tirés de chacun des trois comptes administratifs 2015, et par ces délibérations les résultats peuvent ensuite être intégrés aux budgets primitifs 2016.

Ensuite, les budgets primitifs 2016 de chacun des budgets seront votés.

Petite nouveauté cette année : il n'y aura pas de présentation du budget prévisionnel 2016 des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement car ils seront repris par le budget du Territoire Paris Terres d'Envol, donc de l'EPT, et leurs comptes administratifs et de gestion respectifs feront l'objet d'un vote lors du prochain Conseil Municipal.

Nous allons donc débiter par le vote des comptes de gestion établis par le comptable public de la ville. Soulignons la qualité du travail effectué en collaboration avec les services de la ville pour pouvoir établir ces comptes et les rapprocher aussi tôt dans l'année.

Délibération du compte de gestion 2015 du budget principal de la ville : ce mémoire retrace les chiffres de l'exécution réelle du budget 2015 mais sans prise en compte des restes à réaliser, contrairement aux comptes administratifs de la ville, les chiffres de la collectivité sont concordants avec ceux du compte de gestion comptable.

Y a-t-il des commentaires sur ce point ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2015 et le déclare conforme au compte administratif 2015 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget Ville pour 2015, établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	1 448 010.27	-	- 2 928 276.12	- 1480 265.85
Fonctionnement	3 560 896.07	1 943 902.36	3 869 540.61	5 486 534.32
TOTAL	5 008 906.34	1 943 902.36	941 264.49	4 006 268.47

Le résultat total de clôture de l'exercice 2015 n'intègre pas la balance des restes à réaliser, contrairement au compte administratif.

4. COMPTE DE GESTION DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (C.S.A.P.A.) – EXERCICE 2015
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce mémoire retrace les chiffres de l'exécution réelle du budget 2015 mais sans prise en compte des restes à réaliser, contrairement aux comptes administratifs de la ville, les chiffres de la collectivité sont concordants avec ceux du compte de gestion comptable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le compte de gestion du budget du C.S.A.P.A. pour l'exercice 2014 et le déclare conforme au compte administratif 2015 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget du C.S.A.P.A. (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) pour 2015, établis par le comptable, s'élèvent à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	18 143.51	-	- 3 321.96	14 821.55
Fonctionnement	91 057.93	-	105 102.78	196 160.71
TOTAL	109 201.44	-	101 780.82	210 982.26

Le résultat total de clôture de l'exercice 2015 n'intègre pas la balance des restes à réaliser, contrairement au compte administratif.

5. COMPTE DE GESTION DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (S.S.I.A.D.) – EXERCICE 2015
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce mémoire retrace les chiffres de l'exécution réelle du budget 2015 sans prise en compte des restes à réaliser, contrairement aux comptes administratifs de la ville, les chiffres de la collectivité sont concordants avec ceux du compte de gestion comptable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le compte de gestion du budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour l'exercice 2015, et le déclare conforme au compte administratif 2015 dressé par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du budget du Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.), pour 2015, établis par le comptable, s'élevaient à :

	Résultat de clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	163 941.98	-	6 858.55	170 800.53
Fonctionnement	135 724.33	-	23 283.51	159 007.84
TOTAL	299 666.31	-	30 142.06	329 808.37

Le résultat total de clôture de l'exercice 2015 n'intègre pas la balance des restes à réaliser, contrairement au compte administratif.

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – RAPPORT BUDGÉTAIRE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous ne votons pas.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de ce rapport budgétaire du compte administratif 2015, en appui au vote des notes de synthèse afférentes aux comptes administratifs de chacun de ces trois budgets.

7. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE – RAPPORT BUDGÉTAIRE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous ne votons pas.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de ce rapport budgétaire du compte administratif 2015, en appui au vote de la note de synthèse afférente au compte administratif de ce budget.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Etant maire en exercice lors de l'année 2015 je ne peux pas prendre part au vote, je vais donc me retirer pour les votes des comptes administratifs des trois budgets. Je vous propose de confier la présidence de la séance à mon premier adjoint, Jean-Philippe RANQUET. Je reviendrai dès que les trois votes seront passés.

Etes-vous d'accord pour que Jean-Philippe RANQUET me succède à la présidence ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PROCLAME M. Jean-Philippe RANQUET élu, pour présider le conseil municipal lors du vote des comptes administratifs de l'exercice 2015.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je lui laisse la place pour les trois points à venir.

8. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA VILLE – EXERCICE 2015
--

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Qui vote pour le compte administratif 2015 du budget principal de la ville ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

- VALIDE le compte administratif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2015.

Pour 2015, le résultat cumulé du compte administratif de la ville s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2015	31 182 412.04	96 091 009.37	127 273 421.41
RECETTES 2015	28 254 135.92	99 960 549.98	128 214 685.90
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	- 2 928 276.12	3 869 540.61	941 264.49
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2014)	1 448 010.27	1 595 262.85	3 043 273.12
RESULTAT DE CLOTURE 2015	- 1480 265.85	5 464 803.46	3 984 537.61
BALANCE DES RESTES A REALISER	- 2 440 468.16	- 71 679.79	- 2 512 147.95
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2015	- 3 920 734.01	5 393 123.67	1 472 389.66

9. COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (C.S.A.P.A.) – EXERCICE 2015

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Qui vote pour ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

- VALIDE le compte administratif 2015 du CSAPA.

Pour 2015, le résultat cumulé du compte administratif du C.S.A.P.A. s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2015	7 587,17	226 497,70	234 084,87
RECETTES 2015	4 265,21	331 600,48	335 865,69
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	3 321,96	105 102,78	101 780,82
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2014)	18 143,51	91 057,93	109 201,44
RESULTAT DE CLOTURE 2015	14 821,55	196 160,71	210 982,26
BALANCE DES RESTES A REALISER	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2015	14 821,55	196 160,71	210 982,26

10. COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (S.S.I.A.D.) – EXERCICE 2015

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Qui vote pour ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. le Maire ne prenne part au vote,

- VALIDE le compte administratif 2015 du S.S.I.A.D.

Pour 2015, le résultat cumulé du compte administratif du S.S.I.A.D. s'établit de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL
DEPENSES 2015	3 921.02	602 310.35	606 231.37
RECETTES 2015	10 779.57	625 593.86	636 373.43
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	6 858.55	23 283.51	30 142.06
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2014)	163 941 .98	135 724.33	299 666.31
RESULTAT DE CLOTURE 2015	170 800.53	159 007.84	329 808.37
BALANCE DES RESTES A REALISER	- 212.22	-	- 212.22
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2015	170 588.31	159 007.84	329 596.15

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Le Maire peut revenir, les votes sont passés.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La dernière étape liée à l'approbation des comptes 2015 consiste dans l'affectation des résultats tirés des comptes administratifs de ces trois budgets. Cette affectation des résultats sera reprise dans les budgets primitifs qui passeront ensuite au vote.

11. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce mémoire précise l'affectation des résultats tirés du compte administratif 2015, conformément à la réglementation.

Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE cette affectation des résultats qui sera reprise dans le budget primitif du budget principal de la Ville pour 2016.

L'excédent de fonctionnement du budget principal de la ville en 2014, s'élève à **3 539 165.21 euros**. Conformément à la réglementation (articles L.2311-5 et R.2311-11 du CGCT), il est affecté de la façon suivante :

- **à la section d'investissement : 3 920 734.01 euros.**
Cette somme permettra de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, après la prise en compte des restes à réaliser. Ce montant est imputé en recette d'investissement à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».
- **à la section de fonctionnement : 1 472 389.66 euros.**
Ce montant est imputé en recette de fonctionnement sur la ligne budgétaire R 002 « Excédent de fonctionnement reporté de N-1 » après la prise en compte des restes à réaliser et viendra participer à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget primitif pour 2016.

12. BUDGET DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (C.S.A.P.A.) – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'imagine que c'est le même vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE cette affectation des résultats qui sera reprise dans le budget primitif du CSAPA pour 2016.

L'excédent d'exploitation du budget du CSAPA en 2015 s'élève à **196 160.71 euros**. Conformément à la réglementation, il est intégralement affecté à la section d'exploitation sur la ligne R 002 « excédent de la section d'exploitation reporté » en tant que produit.

L'excédent d'investissement du budget du CSAPA en 2015 s'élève à **14 821.55 euros**. Dans les mêmes règles, il est affecté à la section d'investissement sur la ligne R 001 « excédent de la section d'investissement reporté » en tant que produit.

13. BUDGET DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (S.S.I.A.D.) – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Est-ce le même vote ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE cette affectation des résultats qui sera reprise dans le budget primitif du SSIAD pour 2016.

L'excédent d'exploitation du budget du SSIAD en 2015 s'élève à **159 007.84 €**. Conformément à la réglementation, il est intégralement affecté à la section d'exploitation sur la ligne R002 « excédent de la section d'exploitation reporté » en tant que produit.

L'excédent d'investissement du budget du SSIAD en 2015 s'élève à **170 800.53 €** avant la prise en compte de la balance des restes à réaliser (- 212.22 euros). Dans les mêmes règles, il est affecté à la section d'investissement sur la ligne R001 « excédent de la section d'investissement reporté » en tant que produit.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons maintenant passer au vote du budget 2016, nous n'allons pas refaire le débat d'orientation budgétaire mais je voudrais simplement vous dire dans quel contexte ce budget prend forme et ensuite, quelles orientations nous allons donner à ce budget 2016 ; en quelques mots, quelles seront nos priorités en 2016.

Ce sera un budget de reconquête, qu'on a intitulé « plus vite, plus haut, plus fort ». Nous allons aborder ce budget dans un contexte particulièrement difficile, comme cela a été dit, de la baisse des dotations de l'Etat, qui va nous coûter environ 2,5 M€; -2,5 M€ quand on commence le budget, c'est-à-dire qu'il va falloir trouver en face les économies qui nous permettront de réaliser un certain nombre de dépenses. Dépenses obligatoires imposées, comme (et c'est bien normal) la hausse du point d'indice des employés territoriaux, puisque leur salaire va augmenter de 1,2 % ; il n'avait pas été augmenté depuis 2010 donc cela me paraît normal que le gouvernement ait pris cette décision. Cependant, il va nous falloir trouver 250 000 € en année pleine pour financer cette augmentation du salaire, hors avancement normal. Donc, c'est l'augmentation du point d'indice, et nous avons en début d'année là encore, une dépense de 250 000 € à financer, qui n'était pas prévue. Il y a une hausse des cotisations de Sécurité Sociale qu'on doit payer également. Vous l'avez lu, le Conseil Départemental qui contribuait au financement des crèches municipale, ne souhaite plus le faire et nous laisse une ardoise de plus de 300 000 €, ce n'est pas rien.

Tout cela s'accumule dans un contexte où en plus il y a l'entrée en vigueur de la Métropole du Grand Paris, avec son corolaire, la création du Territoire. Vous savez qu'on a regroupé les huit villes. Pour que ce territoire puisse vivre, même si les budgets de l'eau et de l'assainissement ne seront pas présentés lors de ce Conseil Municipal, mais lors du suivant, en attendant les arbitrages décisifs, il va bien falloir abonder, que chaque ville apporte un peu d'argent en proportion de ses capacités, pour faire vivre ce Territoire.

Donc, ces ensembles de contraintes ont prévalu au moment où nous avons élaboré ce budget avec les Services financiers et le Directeur financier, Nicolas CORSI, qui est juste derrière moi.

Nous avons donc beaucoup de défis à relever : surveiller la progression des dépenses du personnel, la progression des dépenses courantes, et nous n'avons pas réduit les subventions aux associations, cette année, aucune n'a son budget réduit, tout en investissant massivement puisque nous avons fait le choix de maintenir un niveau très haut, inégalé, me semble-t-il dans le département, puisque nous allons dépenser 15 M€ en investissements cette année, c'est énorme. Nous allons les dépenser parce que nous avons trouvé la ville dans l'état qui vous a été présenté, il faut absolument faire de la voirie, absolument dépenser de l'argent pour mettre nos écoles et les réfectoires, les restaurants des enfants, à un bon niveau, 4,2 M€ rien que pour les écoles, et les équipements sportifs méritent aussi qu'on s'y intéresse ; on va couvrir les trois courts de tennis à Eluard. Nous allons faire des équipements de quartier, le square en limite de Bondy, le square de l'avenue de Surcouf, et le square Emile Zola, cher à notre élue de quartier Amina KHALI, juste à côté à gauche de la piscine, tout en sachant qu'on a prévu également un city-stade sur l'espace Montillet. On va voir si on peut le passer cette année – les services financiers vont me faire les gros yeux – mais on a un financement qui va nous permettre de ne régler qu'une partie de la facture, j'espère 25 %. Nous regarderons avec les personnes qui sont nos contacts comment nous pourrions réaliser ces équipements-là.

Donc, investissements en hausse, 15 M€ fonctionnement en baisse de 5 % mais qui n'est pas pris sur les associations, je le répète, c'est simplement que nous avons tenu les marchés publics, nous avons tordu le bras, nous avons mis en concurrence les entreprises. Sur la voirie, par exemple, on obtient des baisses de 30 % par rapport au mandat précédent, ce sont des sommes assez conséquentes. Cela veut dire que soit on fait des économies, soit on fait 30 % de voirie en plus. Et puis, le fait d'avoir changé le délégataire de l'eau nous a amenés non seulement à obtenir une baisse sur le prix de l'eau facturé par le délégataire, de pratiquement 50 %, mais également nous avons demandé au nouveau délégataire, la Nantaise des Eaux, de prendre en compte un certain nombre d'investissements, que la ville n'aura pas à faire, des renouvellements de canalisation bien plus importants que par le passé, avec l'autre délégataire. Nous leur avons demandé de changer des branchements de plomb qui sont toxiques, cela aurait dû être fait, la loi imposait que cela soit fait avant le 31 décembre 2013. C'est une ardoise de 5 M€ qu'on nous a laissée sur les branchements de plomb. Nous l'avons imposé, la Nantaise des Eaux a accepté de réaliser à son compte personnel un certain nombre de branchements de plomb. Cela veut dire que nous n'aurons pas à faire ces investissements-là, ou bien qu'ils seront faits en d'autres lieux, sur d'autres sujets et d'autres projets.

Malgré tous ces défis, nous observons d'ores et déjà des résultats tangibles, notamment dans la restauration de nos finances publiques. Je vous l'ai dit, la dette est passée en 21 mois de 87 à 80 M€ pour la fin de l'année 2016 ; elle aura baissé de 7 M€. Tout cela, sans augmenter les impôts et en améliorant les conditions de vie des agents par l'octroi des Tickets Restaurant. Nous avons chargé un petit peu la barque avec les Tickets Restaurant mais je tenais absolument... D'ailleurs, la grève des employés communaux que la CGT a voulu déclencher n'a pas été suivie parce que nous avons fait le job, nous avons fait en sorte d'améliorer les conditions de vie des employés communaux.

La mise en place des Tickets Restaurant nous coûtera, sur le budget de la ville, en 2016, 870 000 €. Il est vrai que c'est aussi une somme que l'on injecte dans l'économie de la ville parce qu'on espère que les Tickets Restaurant seront dépensés dans les restaurants, dans les établissements, dans les boulangeries de la ville, on espère qu'ils n'iront pas au Mc Do d'Aulnay, on est bien d'accord. En attendant, c'est un geste qu'on fait à l'égard des employés communaux, mais c'est également une manière d'essayer de redynamiser l'économie de la ville à travers l'octroi de ces Tickets Restaurant.

Enfin, le budget 2016 – et j'en terminerai – sera celui de l'exécution du projet municipal, avec toujours plus de services pour les Blanc-Mesnilois. Le Parisien a fait un bel article sur notre mise en place dans le temps scolaire de la pratique des échecs pour nos enfants ; 732 élèves de classe primaire jouent aujourd'hui aux échecs ou ont appris à y jouer.

Nous allons relancer l'augmentation du nombre de places en crèche. Une nouvelle crèche va ouvrir sur Einstein dans la Zone Industrielle du Coudray, la ville prendra 20 des 40 places de crèche qui seront disponibles fin mai. L'offre de crèche sur la ville du Blanc-Mesnil aura augmenté de 30 %, avec la livraison de ces 40 places de plus.

Nous avons un grand plan numérique avec le nouveau site de la ville, la dématérialisation de l'administration pour la faire entrer dans la modernité, le renforcement des activités à destination des seniors, les grands travaux pour la mise en place de la vidéosurveillance : 101 caméras de vidéosurveillance seront mises en place cette année au Blanc-Mesnil.

Et puis, il y a la rénovation de tous nos équipements publics.

Je garde pour la fin quelque chose qui me tient à cœur : on l'avait dit, on lancera dès cet été le premier Summer Camp qui consiste tout simplement, après avoir constaté que les familles blanc-mesniloises n'ont pas toujours les moyens d'envoyer les enfants en Angleterre, aux Etats-Unis, en Australie, à apprendre l'anglais, à faire venir les professeurs américains, néozélandais, au Blanc-Mesnil ou à la Barre de Monts, dans un centre de vacances de la ville, et nous allons pratiquer une immersion des enfants par quinzaine ; des enfants de CM1, CM2 dans un premier temps, ceux qui seront volontaires, une trentaine d'enfants, au mois d'août, donc avec peut-être deux tranches : première quinzaine/deuxième quinzaine du mois d'août.

L'idée est d'apporter à terme un plus à nos enfants. Je ne me satisfais pas que les enfants du Blanc-Mesnil aient moins de chances de réussite dans la vie que ceux des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Cela nous prendra un peu de temps mais nous allons y arriver. Les échecs et le golf dans le temps périscolaire, l'anglais pour ces enfants, procèdent d'une volonté que nous avons tous dans cette majorité municipale de tirer la ville vers le haut. Je veux, pour les enfants du Blanc-Mesnil, ce que j'ai voulu pour mes propres enfants. On va le faire. Ce Summer Camp du mois d'août est une première étape, l'objectif est qu'au bout de quelques années nos enfants, à la sortie du CM2, soient à un niveau d'anglais suffisant pour que nous ayons au Blanc-Mesnil un collège bilingue ; c'est une carte essentielle qu'on leur donnera pour leur réussite à l'avenir.

J'inviterai aux cérémonies du 8 mai au Blanc-Mesnil le maire de Hollywood Florida pour qu'on aille plus loin dans cette idée de jumelage. J'aimerais bien qu'à terme des petits enfants américains se mélangent à nos écoliers blanc-mesnilois dans ce Summer Camp de manière à ce qu'ils jouent en anglais, à ce qu'ils étudient l'anglais, à ce qu'ils déjeunent et dînent à la mode américaine ou à la mode anglaise. L'après-midi quand ils feront un jeu de piste, ce sera en anglais, avec des enseignants qui apprendront leur langue maternelle à nos enfants. C'est très important, et c'est quelqu'un qui a fait des études de langues qui vous parle. Quand on a un prof français qui parle anglais, on y perd un peu quelque chose par rapport à une Américaine qui vient et parle sa propre langue. Je l'ai vécu, je peux vous en parler. C'est important.

Et si cela marche au mois d'août, cela veut dire que dès les vacances de février, dès celles d'avril, on enverra dans cette immersion, une quinzaine de jours, les enfants des collèges qui passent le Brevet des collèges à la fin de l'année, qui passent un examen à la fin de la 3^{ème}, les lycéens qui passent le bac et notamment l'épreuve d'anglais. On leur donnera un petit coup de pouce pour qu'ils aient de meilleures chances de réussite aux examens.

Il s'agit d'un budget ambitieux et c'est ce budget que je vous demande de voter, parce que c'est un budget de reconquête comme je vous le disais, et un budget qui va placer les habitants de la ville en situation d'avoir une vie plus agréable, et les enfants de la ville en situation de ne plus connaître ou de moins connaître l'échec et si possible, de connaître une meilleure réussite.

Voilà ce que je voulais vous dire en préambule de ce vote du budget.

14. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2016

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La taxe d'habitation ne bougera pas : 25,02 %. Elle est déjà suffisamment haute. De la même manière que la taxe foncière sur les propriétés bâties ne bougera pas non plus : 22,33 % ; la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,49 %.

Les taux de cotisation des entreprises du territoire soumises à la contribution économique territoriale (CFE, CVAE), seront votés à compter de cette année par l'Etablissement public territorial, Paris Terres d'Envol. Une communication sera effectuée ultérieurement après que le budget du Territoire sera voté dans le courant du mois d'avril.

Qui est pour l'approbation de ces taux dont je rappelle qu'ils seront inchangés ? Les impôts locaux seront inchangés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les taux d'imposition ainsi maintenus de 2015 sur 2016, à savoir :

Taxe d'habitation-----	25.02%
Foncier bâti-----	22.33%
Foncier non bâti-----	50.49%

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il faut dire au public que parallèlement, le Département a choisi d'augmenter les impôts de 9,5 %. Si vos impôts locaux augmentent au bas de la fiche, ce n'est pas le maire, voyez le Département. La Région n'augmentera pas non plus ses taux, le budget aura lieu d'ici une quinzaine de jours, je peux vous dire que les taux de la Région n'augmenteront pas non plus.

Il s'agit désormais de procéder au vote des budgets primitifs qui est imposé avant le 15 avril prochain par la réglementation.

15. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Le mémoire précise les différents éléments notables quant au budget des années précédentes. Conformément à la réglementation, nous allons procéder au vote de ce budget primitif de la ville pour 2016, par chapitre budgétaire. J'imagine que le vote sera identique donc on va gagner du temps, on va voter une première fois, et j'appellerai simplement pour savoir si le vote est identique.

Le budget proposé est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 139 081 981,55 €

On ne vote pas.

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES****Chapitre 11 : Charges à caractère général**

Les propositions nouvelles portent le montant à 19 651 034,88 €; avec les restes à réaliser de l'exercice 2015 portés sur 2016 le total se monte à 19 722 714,67 € Le vote porte sur les propositions nouvelles.

Dépenses : 19 651 034.88 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

CHAPITRE 012 : Charges de personnel et frais assimilés

C'est le plus gros chapitre budgétaire du budget de la collectivité. Le montant des propositions nouvelles se monte à 53 166 882,47 €

Dépenses : 53 166 882.47 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante

Cela concerne principalement les subventions. Le montant des propositions nouvelles se monte à 10 270 411,23 €

Dépenses : 10 270 411.23 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

CHAPITRE 66 : Charges financières

Le montant des propositions nouvelles se monte à 1 789 973,25 €

Dépenses : 1 789 973.25 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Le montant des propositions nouvelles se monte à 682 576,30 €

Dépenses : 682 576.30 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Ceci porte le montant des dépenses réelles de fonctionnement à 85 632 557,92 € avec les restes à réaliser.

Les dépenses d'ordre sont également à voter.

CHAPITRE 023 : Virement à la Section d'Investissement

Dépenses : 376 563.18 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre de transferts entre sections

correspond aux amortissements des immobilisations retracés dans notre état de l'actif.

Dépenses de fonctionnement : 11 362 195.65 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Les dépenses de fonctionnement atteignent ainsi le montant de 97 371 316,75 €

RECETTES

Nous poursuivons avec les recettes de la section Fonctionnement.

CHAPITRE 70 : Produits des services, du domaine et ventes

Recettes : 5 868 217.55 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

CHAPITRE 73 : Impôts et taxes

Recettes : 64 232 585.79 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

CHAPITRE 74 : Dotations et participations

Recettes : 23 802 316.65 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

CHAPITRE 75 : Autres produits de gestion courante

Recettes : 637 864.00 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

CHAPITRE 013 : Atténuations de charges

Recettes : 560 000.00 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Chapitre 76 : Produits financiers

Recettes : 6 000.00 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Recettes : 191 943.10 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Ceci porte le montant des recettes réelles de fonctionnement à 95 298 927,09 €

CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre de transferts entre sections

Elles retracent la requalification comptable des travaux en régie.

Recettes : 600 000.00 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Avec le résultat reporté de 1 472 389,66 € le montant total des recettes de fonctionnement est de 97 371 316,75 € L'autofinancement ainsi dégagé au profit de la section d'investissement est de 11 138 758,83 €

Nous passons maintenant à la section d'investissement qui nécessite également un vote formel par chapitre.

SECTION INVESTISSEMENT**DEPENSES:****Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles**

Les propositions nouvelles portent sur 1 195 022 € Avec les restes à réaliser ceci porte le montant de ce chapitre à 1 277 123,60 € Le vote formel porte seulement sur les propositions nouvelles.

Dépenses : 1 195 022.00 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées

En l'occurrence, pour une surcharge foncière.

Dépenses : 60 000.00 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Les propositions nouvelles portent sur 18 783 329,34 € Avec les restes à réaliser ceci porte le montant de ce chapitre à 23 997 937,17 € Le vote formel porte seulement sur les propositions nouvelles.

Dépenses : 18 783 329.34 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Dépenses : 390 000.00 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Les opérations d'équipement retracent la fin de l'opération de démolition/reconstruction de la piscine Henri Wallon, celle de couverture de cours de tennis, celle de requalification du gymnase Decour et enfin, celle de l'ANRU Mail Decour.

CHAPITRE : OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Le montant proposé pour l'exercice 2016 est de 2 200 000 € Avec les restes à réaliser ce montant s'élève à 2 372 525,71 €

Dépenses : 2 200 000.00 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Il s'agit de l'amortissement de subventions transférables.

Dépenses : 1 929.47 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Le remboursement en capital des emprunts liés à la dette de la ville représente 8 164 000 €

Dépenses : 11 327 683 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

Dépenses : 76 600.00 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Chapitre 45-1 : Opérations pour comptes de tiers

Dépenses : 100 000.00 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Ceci porte le montant des dépenses réelles d'investissements à 39 603 798,95 € avec les restes à réaliser.

OPÉRATIONS D'ORDRES :

Les opérations d'ordres sont également à voter.

Chapitre 040 : Opérations d'ordres de transferts entre sections

Ce chapitre correspond à la bascule comptable des travaux effectués en régie, votés en section de fonctionnement.

Dépenses : 600 000.00 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Chapitre 41 : Opérations patrimoniales

Ce chapitre regroupe les opérations d'ordres à l'intérieur de la section d'investissement. Exemple : l'opération sous mandat de transferts de travaux en cours ou immobilisations.

Dépenses : 26 600.00 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Le montant total des dépenses d'investissements est de 41 710 664,80 € avec les reports de 2015.

RECETTES**Chapitre 13 : Subventions d'investissements**

Le montant des propositions nouvelles est de 1 319 847,98 €

Les restes à réaliser de 3 028 766,98 € portent le montant total de ce chapitre à 4 348 614,96 €

Le vote formel porte seulement sur les propositions nouvelles.

Recettes : 1 319 847.98 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Le montant des propositions nouvelles est de 8 044 808,71 € Les nouveaux emprunts nécessaires pour équilibrer le budget représentent 5 044 808,71 €

Le vote formel porte seulement sur les propositions nouvelles.

Recettes : 8 044 808.71 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Le montant des propositions nouvelles est de 2 684 399,29 €

Recettes : 2 684 399.29 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Chapitre 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés

Le montant des propositions nouvelles est de 3 920 734,01 €

Recettes : 3 920 734.01 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Chapitre 138 : Autres subventions d'investissements non transférables

Le montant des propositions nouvelles est de 168 249 €

Recettes : 168 249 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Chapitre 165 : Dépôts et cautionnements reçus

Le montant des propositions nouvelles est de 10 000 €

Recettes : 10 000.00 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Chapitre 27 : Autres immobilisations foncières

Le montant des propositions nouvelles est de 50 000 €

Recettes : 50 000.00 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Chapitre 24 : Produits de cessions d'immobilisations

Le montant des propositions nouvelles est de 10 618 000 €

Recettes : 10 618 500.00 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Chapitre 45 : Opérations pour le compte de tiers

Le montant des propositions nouvelles est de 100 000 €

Recettes : 100 000.00 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Ceci porte le montant des recettes réelles avec les restes à réaliser à 29 945 305,97 €

Les opérations d'ordres sont le miroir des dépenses d'ordres de fonctionnement votées.

Chapitre 21 : Virement de la section de fonctionnement

Le chapitre 21 est proposé à hauteur de 376 563,18 €

Recettes : 376 563.18 euros

Majorité Municipale : 29 voix Pour

Chapitre 40 : Des opérations d'ordres de transferts entre sections

Le chapitre 40 se monte à 11 362 195,65 €

Recettes : 11 362 195.65 euros

Majorité Municipale :

29 voix Pour

Cela porte le montant total des recettes d'investissements à 41 710 664,80 €

Le budget primitif 2016 de la ville est donc adopté suivant la ventilation par chapitre présentée et délibérée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ARRETE le Budget Primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2016 à la somme de 136 776 821.86 € pour les dépenses et 136 776 821.86 € pour les recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	97 371 316.75	97 371 316.75
Investissement	41 710 664.80	41 710 664.80
	139 081 981.55	139 081 981.55

- ARRETE l'emprunt d'équilibre de l'exercice 2016 à hauteur de 5 044 808.71 €uros.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il reste à voter les budgets primitifs des deux budgets annexes de la ville, et conformément au principe d'unité budgétaire, ils sont votés lors de la même séance que celle du vote du budget primitif du budget principal de la ville. Pour rappel, ceux de l'eau et de l'assainissement ne seront plus, à compter de cette année, présentés au Conseil Municipal, car ils ont été transférés à Paris Terres d'Envol, le nouveau Territoire.

16. BUDGET DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (C.S.A.P.A.) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le mémoire présente les grands postes des dépenses et recettes pour ce budget annexe établi par groupe, suivant les nomenclatures comptables M22 des établissements sociaux et médico-sociaux.

Le budget primitif 2016 du C.S.A.P.A. est ainsi équilibré de la façon suivante :

- En section d'exploitation, à hauteur de 441 378,19 €
- En section d'investissement, à hauteur de 19 137,10 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ARRETE le budget primitif du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (C.S.A.P.A.) pour 2016 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	441 378.19	441 378.19
Investissement	19 137.10	19 137.10
	460 515.29	460 515.29

17. BUDGET DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (S.S.I.A.D.) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce mémoire présente les grands postes des dépenses et recettes pour ce budget annexe établi par groupe, suivant les nomenclatures comptables M22 des établissements sociaux et médico-sociaux.

Le budget primitif 2016 du S.S.I.A.D. est ainsi équilibré de la façon suivante :

- En section d'exploitation, à hauteur de 769 422,42 €
- En section d'investissement, à hauteur de 181 610,97 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ARRETE le budget primitif du Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.) pour 2016 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	769 422.42	769 422.42
Investissement	181 610.97	181 610.97
	787 533.39	787 533.39

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ces budgets sont adoptés. Je vous remercie de cette unanimité.

Nous repassons donc à l'ordre du jour.

18. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE BOBIGNY – DRANCY – LE BLANC-MESNIL – RÉUNIES POUR L'EMPLOI (M.I.R.E.) – ANNÉE 2016

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ne prennent pas part au vote M. Julie et Mme Hama. La procuration de M. Julie ne sera donc pas prise en compte.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. JULIE et Mme HAMA ne prennent part au vote,

- ATTRIBUE une subvention de 118 660 € à l'association Mission Intercommunale Bobigny-Drancy-Le Blanc-Mesnil- Réunion pour l'Emploi (M.I.R.E.) au titre de l'année 2016,
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante,
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

19. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL DÉVELOPPEMENT – ANNÉE 2016

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. JULIE, Mme HAMA, M. KAMATE, Mme PEPE et M. RUBIO ne prennent part au vote,

- ATTRIBUE à l'association Blanc-Mesnil Développement une subvention de fonctionnement d'un montant de 303 228 euros au titre de l'année 2016. Elle englobe l'aide de 76 985 euros attribuée par anticipation budgétaire sur le Budget Primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2015 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2016.

20. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT JUDO – ANNÉE 2016 ET AVENANT À LA CONVENTION ANNUELLE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE, à l'association BMS Judo, une subvention de 25 600 € au titre de l'exercice 2016. Elle englobe l'aide de 6 400 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2016 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous remercie pour nos sportifs.

21. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT HOCKEY – ANNÉE 2016 ET AVENANT À LA CONVENTION ANNUELLE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE, à l'association BMS Hockey, une subvention de 24 000 € au titre de l'exercice 2016. Elle englobe l'aide de 6 000 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2016 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci pour le Hockey.

22. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT BASKET – ANNÉE 2016 ET AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 59 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Basket. Elle englobe l'aide de 14 750 € attribuée par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2015 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons passer toutes les sections sportives, j'imagine que ce sera le même vote.

23. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT GYMNASTIQUE – ANNÉE 2016 ET AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 140 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Gymnastique. Elle englobe l'aide de 35 000 € attribuée par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2015 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

24. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT HANDBALL – ANNÉE 2016 ET AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 84 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Handball. Elle englobe l'aide de 21 000 € attribuée par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2015 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

25. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT TENNIS – ANNÉE 2016 ET AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 84 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Tennis. Elle englobe l'aide de 21 000 € attribuée par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2015 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

26. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ETOILE SPORTIVE DU BLANC-MESNIL JUDO – ANNÉE 2016 ET AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 58 750 € pour l'Etoile Sportive du Blanc-Mesnil Judo. Elle englobe l'aide de 7 188 € attribuée par anticipation budgétaire sur le budget primitif lors de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2015 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

27. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL SPORT FOOTBALL – ANNÉE 2016 ET AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 250 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Football. Elle englobe l'aide de 62 750 € attribuée par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2015 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

28. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LE PARIS BLANC-MESNIL SPORT RUGBY – ANNÉE 2016 ET AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 30 000 € pour le Paris Blanc-Mesnil Sport Rugby. Elle englobe l'aide de 8 372 € attribuée par anticipation budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2015 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous en avons fini avec les subventions à nos sportifs, à qui nous souhaitons bonne chance et de bons résultats. Certains d'entre eux – je pense à trois d'entre eux – ont des chances de nous représenter aux Jeux Olympiques.

29. OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE À MME PATRICIA BOUR, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Patricia BOUR veut-elle bien nous expliquer, prendre la parole ?

MME PATRICIA BOUR :

Mes chers collègues, j'ai constaté sur le réseau social Facebook qu'il y avait des commentaires émanant d'une personne se cachant derrière un pseudonyme. Les propos de cette personne précisait que je prenais des libertés avec des permis de construire, ce qui met directement en cause mon intégrité et ma probité d'élue. Je ne peux laisser diffuser de tels propos qui, s'ils étaient reconnus diffamatoires – et ils ne peuvent que l'être – seraient constitutifs d'un délit pénal ; l'anonymat très provisoire dont se sert cette personne étant une circonstance aggravante. Pour ces raisons, je vous demande de bien vouloir voter ma protection fonctionnelle, qui me permettra de porter plainte avec constitution de partie civile. Je vous remercie.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ajoute une précision. A ce stade, après ce qu'on a vu ce soir... On a bien vu que certains sont venus chercher des images, c'est totalement inadmissible de se comporter de cette manière. Nous avons fait nous aussi un mandat dans l'opposition, jamais il n'y a eu ce genre de chose lors du précédent mandat.

Nos opposants sont là pour s'opposer, pour discuter, pour argumenter, pour nous critiquer, même parfois durement, c'est acceptable. Evidemment, il faut qu'il y ait une opposition mais depuis quelque temps – ce n'est pas la majorité mais quelques uns – on lit parfois des choses sur des blogs, qui vraiment nous donnent la nausée. C'est inadmissible que certains se permettent un certain nombre de libertés, sous prétexte qu'ils ont l'anonymat, sur des blogs.

Donc, j'encourage l'opposition à s'opposer et je l'ai précisé, d'ailleurs il suffit de regarder : à chaque fois qu'ils nous demandent des salles pour qu'ils puissent s'exprimer, se réunir, on donne les salles, on ne réfléchit même pas lorsque l'opposition veut faire son travail d'opposant, mais il y a un trait à ne pas dépasser, tout simplement. Je ne laisserai pas mes élus se faire insulter.

En plus, en l'occurrence, ce n'est pas Patricia BOUR qui signe les permis de construire, c'est moi. Je ne vois pas en quoi Patricia BOUR pourrait dévier, je suis là, derrière. C'est moi le responsable, c'est moi qui signe les permis de construire, c'est moi qui suis dur avec les gens pour qu'on respecte les gabarits qu'on souhaite. On souhaite des belles façades, on fait attention, parce qu'on lutte contre les marchands de sommeil, à ce que le nombre de parkings lorsqu'il y a des constructions, soit respecté, car on ne veut pas que des pavillons soient transformés en sept ou huit logements qui créeront du mal-vivre, du mal-être pour les gens. C'est moi le responsable, ce n'est pas Patricia BOUR ! Je n'admets pas que l'on insulte mes élus de cette manière, qu'on porte atteinte à leur probité, que ce soit sur Internet ou dans une salle du Conseil Municipal.

Il y a eu des insultes aussi ce soir, il y a eu des menaces contre les policiers municipaux. Comme ils sont équipés de caméras, tout est filmé. Encore une fois, comprenez-moi bien, je demande à ce que l'opposition s'oppose parce qu'elle va nous faire progresser si elle s'oppose, mais il est hors de question que l'on supporte plus longtemps les débordements de quelques uns. Voilà ce que je voulais vous dire.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCORDE la protection fonctionnelle à Madame Patricia BOUR, conseillère municipale déléguée pour le suivi des affaires d'urbanisme, dans le cadre des actions juridictionnelles énumérées ci-dessus, conformément à l'article L.2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- AUTORISE l'imputation sur le budget communal de l'ensemble des frais d'avocats, d'auxiliaires de justice et autres frais juridictionnels de toute nature devant être engagés dans le cadre du dispositif susvisé ;
- DEMANDE à Monsieur le Maire de tenir informé le Conseil Municipal de l'état des procédures et de leurs issues ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce ou acte requis pour l'exécution de la présente délibération ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice correspondant.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je précise que j'adopte la même attitude avec les employés communaux qui sont maltraités. On ne touchera pas non plus à la probité d'un employé communal, et on n'insultera pas les employés communaux, comme je l'ai vu faire par le passé. C'est fini, ces modes-là. La loi passera sur chaque centimètre carré au Blanc-Mesnil, qu'on se le dise ! Et s'il faut mettre des moyens juridiques derrière, on le fera !

30. MODIFICATION DE L'ARTICLE 35 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est l'article, et je m'étais engagé à le faire, qui permettra à l'opposition de constituer un groupe à partir de deux conseillers municipaux ; c'était trois jusqu'à présent. A partir de maintenant – je vous demande de voter ce mémoire – on pourra composer un groupe quand on est dans l'opposition municipale, et avoir un droit de parole équivalent, à partir de deux conseillers municipaux.

Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la nouvelle rédaction de l'article 35 du règlement intérieur du conseil municipal.

31. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Compte tenu de la nécessité de mettre le tableau des effectifs en conformité avec les besoins des services, il vous est proposé de procéder à sa modification à compter de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Compte tenu de l'avis favorable du Comité Technique en date du 22 février 2016.

Pour tenir compte des recrutements et des développements de carrière, il est nécessaire de procéder à la modification de différents postes ainsi qu'il suit :

Filière administrative :

- Suppression de deux postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et création de deux postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- Suppression d'un poste d'attaché et création d'un poste d'attaché principal

Filière technique :

- Suppression de douze postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe et création de douze postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- Suppression de quatre postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création de quatre postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Suppression d'un poste d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle et création d'un poste d'ingénieur en chef de classe normale

Filière médico-sociale :

- Suppression d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe et création d'un poste d'agent social de 2^{ème} classe
- Suppression d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe et création d'un poste d'agent social de 2^{ème} classe

Filière police municipale :

- Suppression de deux postes de gardien et création de deux postes de brigadier
- Suppression d'un poste de gardien et création d'un poste de brigadier chef principal
- Suppression de deux postes de brigadier et création de deux postes de brigadier chef principal
 - APPROUVE la modification du tableau des effectifs ;
 - IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

32. CRÉATION D'UNE MAIRIE ANNEXE DANS LE QUARTIER SUD**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je tiens à vous apporter quelques précisions sur ce point. C'était une promesse de campagne ; j'ai trop longtemps entendu les habitants du sud de la ville (il y en a peut-être dans le public) dire : « Au Blanc-Mesnil, quand on habite la partie sud on est délaissé, on est laissé pour compte ». Les services publics retrouveront toute leur présence dans le quartier sud de la ville, à travers déjà cette mairie annexe, à travers aussi la rénovation totale du Centre médico-social Pierre Lamaze, et d'autres travaux qui sont en cours actuellement.

On n'oubliera pas les gens du sud et le premier geste que je veux envoyer justement, au-delà des petits travaux qui ont eu lieu, des squares dans les quartiers, c'est : les habitants du sud auront leur mairie annexe. Ils n'y trouveront pas la totalité des services de la ville mais les services de la mairie annexe seront localisés – c'est la reprise en main des Maisons pour Tous qui nous le permet – au sein de la Maison pour Tous Jean Jaurès. Des pièces sécurisées seront réservées aux employés communaux.

Cinq employés communaux seront détachés par roulement sur la mairie annexe du quartier sud et les habitants pourront, dans cette mairie annexe, s'inscrire sur les listes électorales, faire faire un papier d'identité (extrait de naissance, carte nationale d'identité, passeport). J'ai écrit à M. le Sous-préfet pour avoir un terminal sécurisé pour que les employés communaux puissent réaliser ces documents à la mairie annexe du sud. Deux employés de la GRC feront les documents d'identité ; une employée du service Enseignement procédera aux inscriptions des enfants dans les écoles et dans le temps périscolaire, elle calculera le quotient familial. On envisage de détacher à terme quelqu'un du service Logement, si tout marche bien. On va déjà voir comment cela se passe.

Evidemment, les locaux de la mairie annexe seront sécurisés puisqu'on ne souhaite pas que chacun réalise ses propres papiers d'identité pendant la nuit, donc dès que les portes blindées et les coffres seront mis en place, la mairie annexe sera ouverte dans le quartier sud de la ville, j'espère au plus tard au 1^{er} mai. Je pensais vous dire « au 1^{er} avril » mais c'est un peu juste. Je pense que ce sera chose faite au 1^{er} mai.

Il y aura un article sur ce sujet, comme sur les Summer Camps, dans l'excellent journal de la ville qui paraîtra demain dans toutes les boîtes aux lettres.

Qui est pour l'approbation de la création de cette mairie annexe ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la création de la mairie annexe dans le quartier sud de la ville.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y aura une responsable de cette mairie annexe, qui est présente dans la salle. Je tiens à vous dire que c'est Mme Muriel KUBEZIK qui a été choisie.

Elle fait un excellent travail au sein de la ville, mais en plus elle a exercé avec bonheur son talent dans différents services et elle a une bonne idée du fonctionnement global de la mairie, c'est pourquoi elle est associée au comité de pilotage et fera la chaussure à son pied, et surtout au pied des habitants du quartier sud.

Merci pour cette unanimité concernant la création de cette mairie annexe dans le quartier sud.

33. TAUX DE VACATIONS DES MANIPULATEURS(TRICES) RADIOS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est juste une réadaptation, ce n'est pas grand-chose.

Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le taux horaire de rémunération des heures de vacations des manipulateurs radios ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

34. MISE À JOUR DE LA DÉLIBÉRATION N° 189 DU 16 OCTOBRE 1985

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit là encore de s'adapter. Le précédent mémoire était encore rédigé en francs, on a calculé en euros et on vous passe ce mémoire pour être tout à fait en règle et conforme avec les règlements.

Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- RAPPORTE la délibération n° 2016-29 du 4 février 2016 ;
- APPROUVE le taux de rémunération des heures de vacations réalisées par les animateurs spécialisés du service Jeunesse ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

35. PRÉSENTATION DU PROJET D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE SÉQUANO AMÉNAGEMENT

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit là encore d'une adaptation, c'est un jeu d'écritures auquel je vous demande de m'autoriser à procéder.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Conseil d'administration à augmenter le capital, en numéraire, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions nouvelles à souscrire en numéraire, avec ou sans prime, réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, l'augmentation de capital devant être réalisée dans les conditions des articles L. 3332-18 et L. 3332-20 du code du travail ;
- FIXE le plafond maximum nominal de l'augmentation de capital à 291 787,56 euros ;
- DECIDE que cette autorisation est valable vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée.

36. CIMETIÈRE COMMUNAL – AMÉNAGEMENT D'UN SITE CINÉRAIRE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est une adaptation aux besoins. Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'aménagement dans le cimetière communal d'un jardin du souvenir, comportant un espace destiné à la dispersion des cendres des personnes décédées et un équipement public mentionnant l'identité des défunts.

37. MISE À LA RÉFORME DU VÉHICULE IMMATRICULÉ CL-354-PY**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce véhicule n'en peut plus donc on le réforme, avec votre accord si vous le voulez bien.

Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PROCEDE à la vente de la Dacia Logan, immatriculée CL-354-PY, à la société GENEVE OCCASION au prix de 504,00 €T.T.C. ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de exercice concerné ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de exercice concerné ;
- APPROUVE la sortie dudit matériel du patrimoine communal.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci. On est allé jusqu'au bout avec les véhicules municipaux donc quelques uns tombent en panne régulièrement.

38. MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'OPÉRATION « ANRU MAIL DECOUR / RÉGION MAIL DECOUR »**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Là encore, c'est pour se mettre en conformité.

Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le montant de l'autorisation de programme « **ANRU MAIL DECOUR / REGION MAIL DECOUR** » et la répartition des crédits de paiement comme suit :
 - montant global de l'autorisation de programme : 3 367 629 euros HT
 - CP 2016 : 600.000 euros.
 - CP 2017 : 1 845 086 euros
 - CP 2018 : 922 543 euros
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

39. MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'OPÉRATION DE COUVERTURE DES COURTS DE TENNIS DU STADE ELUARD

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le montant de l'autorisation de programme « couverture des courts de tennis du stade Eluard » et la répartition des crédits de paiement comme suit :
 - montant global de l'autorisation de programme : 3 150 044 euros
 - CP 2016 : 1.000.000 euros.
 - CP 2017 : 2 150 044 euros

- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci pour nos sportifs. Nous avons une excellente équipe, je le dis pour le public ; nous avons une excellente équipe de tennis, et une excellente équipe de sangliers à Paul Eluard puisqu'on a trouvé un sanglier sur les cours de tennis hier. La police municipale, la police nationale, les pompiers, ont fait une petite piqûre... Il avait trois piqûres mais courait encore, il avait la peau dure. On l'a anesthésié et remis là où il devait être. On avait trouvé un singe il y a un an, qui s'était échappé, qui nous narguait sur un pylône.

Un point sur notre excellente équipe de tennis. On pratique cette couverture car déjà on répond à une demande de ce club qui évolue en Nationale 2 (c'est la ligue 2 en foot, pour ceux qui sont familiers). Ils sont quasiment au plus haut niveau, ils ont terminé deuxième cette année et sont en situation d'accéder au plus haut niveau du tennis français. Cela nécessite des matchs allers et retours, les cours sont immobilisés, il y a des entraînements, et leurs adhérents qui cotisent pour jouer en sports loisirs commencent à leur dire : « On aimerait bien jouer un peu plus souvent, les cours sont pris ». La seule solution qu'on ait trouvée est de couvrir ces trois cours de tennis pour qu'ils soient utilisables toute l'année.

Voilà l'explication des choses. C'est un budget mais on aura le soutien – je m'en porte garant – de la Région, qui va nous aider à financer ce projet.

Je vous demande de faciliter la tâche de nos tennismen et d'adopter ce mémoire.

<p>40. MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'OPÉRATION DE REQUALIFICATION DU GYMNASSE DECOUR</p>

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Là encore, on fait progresser cet équipement de l'extrême sud de la ville, donc on soigne bien le sud de la ville. C'est un équipement qui manque à ce quartier qui a besoin d'un gymnase compte tenu de la population présente et de celle qui va encore arriver par le biais des constructions. Je vous demande donc de voter cette mise en place d'une autorisation de programme pour le gymnase Decour.

Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le montant de l'autorisation de programme « *requalification du Gymnase Decour* » et la répartition des crédits de paiement comme suit :
 - montant global de l'autorisation de programme : 1 607 700 euros
 - CP 2016 : 600.000 euros.
 - CP 2017 : 1 007 700 euros
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

<p>41. CONVENTION ENTRE LA VILLE DU BLANC-MESNIL, NANTAISE DES EAUX ET SAUR POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 142 BRANCHEMENTS EN PLOMB</p>
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous dois une petite explication. Avant de libérer la SAUR qui a bien eu du mal à partir pour nous permettre enfin de baisser les prix de l'eau, on leur a tordu le bras une dernière fois parce qu'ils n'avaient pas rempli leurs obligations pendant les 18 ans qui venaient. On leur a tiré à peu près 800 000 € dont 300 000 € de travaux de branchements de plomb qu'ils n'ont pas fait avant de partir. Ils vont le faire, ils sont obligés de le faire, mais ils auront besoin que le successeur, la Nantaise des Eaux, ferme et ouvre l'eau, donc se déplace pour que les branchements de plomb soient réalisés, donc il faut que l'on signe une convention pour que la Nantaise des Eaux puisse facturer à la SAUR les déplacements.

Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la ville, la Nantaise des Eaux et la SAUR ;
- AUTORISE M. le Maire, conseiller régional d'Ile de France à la signer.

42. SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez pris connaissance de ce mémoire ; qui est pour son adoption ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les deux opérations suivantes au titre local du soutien à l'investissement public :
 - la **requalification du gymnase Decour** pour l'isolation thermique et la transition énergétique.
 - La **mise aux normes de l'espace Eiffel**.
- APPROUVE les plans de financement correspondants ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné.

43. SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ACTION PARLEMENTAIRE POUR LA RÉALISATION DE L'ESCALIER DE SECOURS DE L'ANNEXE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE GUY MOQUET

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cette école en avait bien besoin. C'est notre sénateur Philippe DALLIER, qui a bien voulu, sur sa réserve parlementaire, nous donner 20 000 € On remerciera Philippe, bien évidemment. Cela nous permet de mettre un peu plus en sécurité les enfants de l'école Guy Moquet.

Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de réalisation d'un escalier de secours au sein de l'école élémentaire Guy Moquet,
- AUTORISE monsieur le maire, conseiller régional d'Ile-de-France à solliciter la subvention de 20 000 € au titre de la dotation d'action parlementaire,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération,
- INSCRIT le montant de la recette au budget de exercice concerné,
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de exercice concerné.

44. REVALORISATION DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR L'ANNÉE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est vraiment un pouillème, quelques centimes d'euro mais c'était nécessaire de le faire.
Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- SUIV les recommandations de la Préfecture,
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

45. DEUX PIÈCES CUISINE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC FRANCE BILLET

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est pour pouvoir facturer.
Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement et la signature de la convention avec France Billet au Deux Pièces Cuisine ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer.

46. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À UNE AMICALE DE LOCATAIRES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Elle ne s'était pas manifestée et il est bien normal qu'on lui octroie, comme aux autres associations de locataires, la même subvention. Je vous demande d'approuver ce mémoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 150 euros, pour l'année 2015, à l'Amicale de locataires de la cité des Quatre Tours ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné.

47. GARANTIE D'EMPRUNT SOLLICITÉ PAR LE BAILLEUR OSICA DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE « SOUS-COUDRAY »
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je fronce un peu les sourcils maintenant quand on me demande de cautionner des emprunts pour des bailleurs sociaux parce que la municipalité précédente a pris un bouillon, je vous le rappelle, sur Pierre Sémard. On paie 350 000 € jusqu'en 2027 à cause de ça, on s'en passerait bien. Donc, on y regarde de plus près, mais il se trouve qu'OSICA est un bailleur responsable qui gère magnifiquement les bâtiments. C'est le bailleur du Sous-Coudray. Ils ont réhabilité, ils isolent par l'extérieur, il ne manque plus qu'un ascenseur, à mon avis, dans ces bâtiments, pour que les gens soient vraiment très bien. Donc, je vous propose d'accorder la garantie d'emprunt à OSICA pour qu'ils puissent entamer les travaux de réhabilitation de la résidence du Sous-Coudray.

Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCORDE la garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt souscrit par OSICA auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignation, d'un montant total de 6 468 000€, sur une durée de 25 ans.

La garantie est apportée à la condition qu'OSICA consente à accorder à la ville du Blanc-Mesnil le prolongement de 20 ans (au lieu de 25 ans) du droit de réservation des logements dont la ville est actuellement réservataire et d'y ajouter dès maintenant 20 logements en droit de suite pour la même durée (qui s'ajoutent au 66 dont la ville est actuellement réservataire),

- AUTORISE M. le Maire à signer les contrats de prêts et autres documents ou conventions afférents.

48. CONVENTION DE TIERS PAYANT AVEC UNION HARMONIE MUTUELLE ET SP SANTÉ
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de tiers payant à intervenir avec UNION HARMONIE MUTUELLE ;
- APPROUVE la convention de tiers payant à intervenir avec SP SANTE ;
- AUTORISE M. le Maire à les signer.

49. PARTICIPATIONS FAMILIALES POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS – FIXATION DE TARIFS SPÉCIFIQUES – ANNÉE 2016

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Veux-tu nous dire un mot, Sylvie ? Non, ce sont quelques centimes et le mémoire se suffit à lui-même.

Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **FIXE** les tarifs suivants à compter du 1^{er} avril 2016 :

- pour les accueils d'urgence à 1,19 € de l'heure et de préciser que ce tarif s'applique lorsqu'il n'est pas possible de calculer la participation familiale, Conformément aux engagements de la ville par convention de Prestation de Service Unique avec la CAF, ce même tarif s'applique aux enfants placés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- en cas de non production des justificatifs, à 4,24 € de l'heure.

50. RÈGLEMENT DE LA COMMISSION D'ADMISSION DES MODES D'ACCUEIL

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Un petit mot de Mme VIOLET.

MME SYLVIE VIOLET :

C'est un règlement de la commission pour les attributions de places dans les crèches. Ce n'est jamais passé avant au conseil municipal. Nous voulions être clairs, précis ; transparence.

Cela a été fait par le service Petite Enfance pour voir la réglementation pour attributions de places. C'est tout à fait une transparence.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est très chaud, nous manquons de places en crèche au Blanc-Mesnil, on vous l'a dit. Nous en avons créé 30 % en plus depuis qu'on est là, nous allons continuer, et aujourd'hui nous avons un retard significatif qui fait que nous avons combien d'enfants en attente, Sylvie ?

MME SYLVIE VIOLET :

Pas loin de 400 demandes.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pas loin de 400 demandes en attente, donc il y a de gros efforts à faire, c'est pourquoi on comprend d'autant moins que le Département nous lâche et nous laisse une ardoise de 300 000 €. Pour vous donner toutes les informations, on a relu la convention et ils sont en tort donc cette année ils nous les donneront parce que ce qu'ils font là est illégal.

Donc, pour l'année prochaine cela marchera peut-être mais pour cette année ils nous donneront les 300 000 € Cochon qui s'en dédit. C'est important de faire une grille d'évaluation des dossiers car aujourd'hui, c'était l'arbitraire qui prévalait. Nous avons fait ce que nous avons pu en arrivant mais nous avons vu des choses ahurissantes !

Cela procède aussi d'une autre intention, pour vous dire les choses : jusqu'à présent, pour avoir une place en crèche, il y avait une priorité aux gens qui cherchaient un emploi – ce qu'on peut comprendre – mais ceux qui travaillaient passaient après. Je vous rappelle que 2016 sera l'année des grues au Blanc-Mesnil ; si on veut attirer une population nouvelle, qui a un peu de pouvoir d'achat, qui travaille et qui nous permettra de payer le social... Il est bien question de cela.

On n'a pas remis en cause la politique sociale, dans ce budget, loin de là, mais il faut bien la financer, et on le fera en rééquilibrant l'habitat au Blanc-Mesnil, en construisant de l'accèsion à la propriété, et pour venir au Blanc-Mesnil ces gens-là vous nous demander évidemment la qualité de l'environnement. Je le dis pour le public, sur la plupart des programmes on impose 40 % de vert. Là encore, on tord le bras aux opérateurs, aux entreprises de BTP. On leur dit : « Vous allez gagner un peu d'argent, construire, mais vous n'en gagnerez pas trop parce que vous allez nous faire des espaces verts et nous refaire des écoles ». On ne lâchera rien là-dessus.

Après l'environnement de qualité, ils demandent des écoles de bonne qualité, un environnement sécurisé (police municipale, vidéosurveillance), et puis des places en crèche. Pour amener au Blanc-Mesnil des jeunes couples, il leur faut des places en crèche, et il n'y a pas de raison que les gens qui arrivent ne puissent pas avoir une place en crèche. Selon le mode opératoire jusqu'à notre arrivée, ils n'avaient aucune chance.

Voilà aussi pourquoi, à l'initiative de Sylvie VIOLET, nous avons dépoussiéré le règlement de la commission d'admission dans les crèches.

Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement de la commission d'admission des modes d'accueil ;
- AUTORISE M. le Maire à le signer.

51. PRESTATION DE SERVICE UNIQUE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS FAMILIARISÉS – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'approbation de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la ville et la C.A.F. de la Seine-Saint-Denis ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'aides financières avec la C.A.F. pour les opérations susvisées, ainsi que tous documents s'y rapportant ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des questions diverses ? Des points que vous souhaiteriez voir ?

Je souhaite vous faire partager ma joie mais aussi la joie de Mme MIRI qui est Directrice Générale Adjointe et qui a porté bien haut notre Plan Local d'Urbanisme, qui porte la vision que nous avons à 15 ans de ce que deviendra Le Blanc-Mesnil. Ce PLU a été adopté lundi par le Conseil du Territoire. Il est adopté et nous allons enfin pouvoir travailler à cet arc vert, à ces villages dans la ville, à cette architecture dont on a envie, et au rééquilibrage de l'habitat au Blanc-Mesnil. C'est une grande satisfaction. Il y a eu parfois quelques frictions avec les services de l'Etat car leur vision était différente de la nôtre, on a fini par se mettre d'accord sur un projet commun qui satisfait la ville, le maire. Je souhaitais partager ma joie.

Merci pour ce Conseil. Il a été un peu long, il aurait pu être plus long encore. Je suis désolé d'avoir fait subir – mais je n'y suis pas pour grand-chose, vous l'aurez compris – au public et aux élus ces gens qui sont venus pour faire des photos. Ils savaient que le journaliste du Parisien était là donc ils espèrent avoir quelque écho.

Il faut savoir qu'ils étaient 12 ce matin à la manifestation, et dans le même temps je recevais les employés municipaux, j'avais 380 personnes dans la salle de réception. Le match était assez inégal. J'attends le match retour et j'ai quelques buts d'avance ; je ne crains pas le match retour.

Merci de votre attention. Prochain conseil municipal le vendredi 20 mai. Merci à tous, bonne fin de soirée.